



**CONSEIL MUNICIPAL DE FRETHUN**  
**SEANCE DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2022**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Convocation envoyée et affichée le 24/05/2022  
Quorum : 12/15  
Procurations : 3  
Nombre de votants : 15/15

Le Maire,  
Guy HEDDEBAUX



**La séance est ouverte à 18h00.**

**Le Conseil Municipal :**

**2022\_23 / PREND ACTE à l'unanimité des membres présents ou représentés du porter à connaissance des décisions par le Maire en vertu de sa délégation d'attributions**

Objet	Arrêté n°	Date
Arrêté municipal de mise à disposition ponctuel d'équipement municipal et/ou d'autorisation d'occupation du domaine public et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association des Parents d'élèves– Kermesse du 25 Juin 2022	2022_04_14	14 Avril 2022
Arrêté municipal de mise à disposition ponctuel d'équipement municipal et/u d'occupation temporaire du domaine public et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association le Comité des Fêtes – Repas spectacle du 14 Juillet 2022	2022_04_15	15 Avril 2022
Arrêté municipal de mise à disposition ponctuel d'équipement municipal et/ou d'occupation temporaire du domaine public et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association CLUB PLUS – Brocante du 26 Juin 2022	2022_04_19	19 Avril 2022
Arrêté municipal de mise à disposition ponctuel d'équipement municipal et/ou d'occupation temporaire du domaine public et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association Football Club de Frethun – Tournoi de Football 26 Mai 2022	2022_04_20	20 Avril 2022
Arrêté municipal de mise à disposition ponctuel d'équipement municipal et d'autorisation de signature de la convention avec l'Association MAQUETTE OPALE CLUB – Exposition des maquettes 2022 les 3 et 4 Septembre 2022	2022_04_22	22 Avril 2022
Arrêté municipal d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public et d'autorisation de signature de la convention - MARIL'OR Créa	2022_04_29	29 Avril 2022
Arrêté municipal d'autorisation d'occupation du domaine public avec Mr DUBAIL Florentin pour la fête des voisins Argilières 20 Mai 2022	2022_05_16	16 Mai 2022

**2022\_24 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE CHOISIR** de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel : Publicité par affichage en mairie.

**2022\_25 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés DE VOTER** la décision modificative n°1 du budget communal 2022.

**2022\_26 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ENTERINER** les montants plafonds fixés ci-dessous et **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer les documents (conventions, avenants) liés à l'allocation desdites subventions.

Nature	Bénéficiaires	Type de Subvention	Montant déjà voté 2022	Montant voté au CM du 1er Juin 2022
65748	Maquette Opale Club	Fonctionnement	600.00 €	1 400.00 €
65748	Olympique Basket Club Fréthun	Fonctionnement	2 000.00 €	2 957.00 €
65748	Fédération du Mémorial de l'OTAN	Exceptionnelle	0.00 €	1 500.00 €
<b>Total</b>			<b>2 600.00 €</b>	<b>5 857.00 €</b>

**2022\_27 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ATTRIBUER** les lots 1-2-3-6-7-8-9-10 du marché public de travaux de rénovation et de réhabilitation énergétique de l'Ecole Primaire aux entreprises classées 1eres selon les critères de jugement des offres, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires pour leur mise en œuvre, **DE RELANCER** lots infructueux (lot 4 : Menuiseries Extérieures et lot 5 Menuiseries Intérieures) en procédure adaptée et **DIT** que les crédits sont inscrits au budget :

**2022\_28 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés D'ATTRIBUER** le marché public de fourniture de repas scolaires de Septembre 2022 à Juillet 2023, reconductible 3 fois pour la même durée à l'entreprise API Restauration pour un prix de 2,70 € HT le repas enfant et 3,29 € HT le repas adulte, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires pour sa mise en œuvre, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

**2022\_29 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés d'APPROUVER** la cession de la parcelle cadastrée en section AD n°318, d'une superficie de 45 m<sup>2</sup>, pour un prix de 25 € TTC/m<sup>2</sup> soit 1 125 € TTC aux Consorts ALLEBEE Caroline & DEBIENNE Romain et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement les adjoints prix dans l'ordre du tableau, à signer les actes à intervenir-

**2022\_30 / DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de CONSTATER** la désaffectation de la parcelle cadastrée en section AD n°285 d'une contenance de 37 m<sup>2</sup>, de **PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de **CONSTATER** son intégration dans le domaine privé de la commune ;

La séance est levée à 19h00

Le Maire,  
Guy HEDDEBAUX



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Heddebaux', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE FRETUN' at the top and 'LE MAIRE' at the bottom, with a central emblem.